



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Groupe d'experts chargé d'élaborer un nouvel instrument juridique régissant la circulation des véhicules automatisés****Troisième session**

Genève, 16 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la troisième session* ****

Qui se tiendra en ligne ou en présentiel au Palais des Nations, à Genève, le lundi 16 mai 2022 à partir de 10 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Points à retenir de la session de mars 2022 du WP.1.
3. Programme de travail.
4. Activités de fond.
5. Questions diverses.
6. Adoption de la liste des décisions.
7. Adoption du rapport de la deuxième session.
8. Prochaine session.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/info/events/event/365522>). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1000483>). Les communications relatives à l'organisation de la session seront envoyées aux représentants dûment inscrits.
À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/practical-information-delegates>.



II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire de la session.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/1

2. Points à retenir de la session de mars 2022 du WP.1

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute être informé des activités pertinentes du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1).

3. Programme de travail

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute noter que, pour plus de commodité, le programme de travail a été publié dans un document distinct, établi sur la base de l'annexe I du document ECE/TRANS/WP.1/GE.3/4.

Document(s)

(ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2022/3)

4. Activités de fond

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute faire le bilan des deux réunions informelles organisées en janvier et mars 2022, visant à préparer les débats du Groupe d'experts à la présente session concernant les activités figurant au point 1 a) du programme de travail, à réaliser d'ici mai 2022 (si possible).

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute examiner, le cas échéant, un rapport établi par les experts du Canada et de la Suède sur les activités qu'ils ont menées pendant les deux réunions informelles de janvier et mars 2022.

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute faire le point sur les contributions relatives à la sécurité routière et à la conduite automatisée, s'il y en a, en tenant compte pour cela des Conventions sur la circulation routière de 1949 et de 1968.

5. Questions diverses

Le Groupe d'experts voudra peut-être fixer son propre mode de fonctionnement entre les sessions officielles.

Il souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

6. Adoption de la liste des décisions

Le secrétariat établira durant la session une liste de décisions. Cette liste sera soumise à l'approbation du Groupe d'experts.

7. Adoption du rapport de la deuxième session

Le Groupe d'experts adoptera le rapport établi après la deuxième session, tenue en décembre 2021.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.3/2021/4

8. Prochaine session

La prochaine session du Groupe d'experts devrait se tenir le [7 novembre 2022] (sous réserve d'un changement).
